

Montréal, le 16 décembre 2015

PAR COURRIEL

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ. Chapitre A-2.1)  
N/réf. : ACC 15-05**

---

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 30 novembre 2015, adressée à Me Madeleine Giauque visant à obtenir:

*Les documents détenus par le BEI permettant de voir les salaires/bonus/primes ou autres incitatifs qui seront versés aux personnes nommées le 16 novembre 2015 à titre d'enquêteurs du BEI ainsi que leurs superviseurs.*

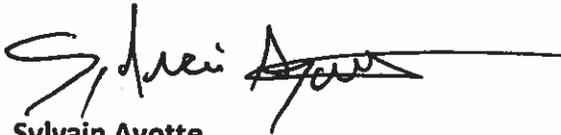
Chacune des nominations visées par votre demande d'accès a fait l'objet d'une publication dans la Gazette officielle du Québec. Vous trouverez les adresses internet vous permettant d'avoir accès aux décrets. Nous avons également joint les décrets de nomination de monsieur Mario Champoux et de monsieur Alain Gariépy qui agissent comme enquêteurs et superviseurs pour le BEI.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64077.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64078.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64079.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64080.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64081.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64082.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=64083.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63935.pdf>  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63936.pdf>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des personnels*, nous vous informons que vous avez un (1) mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Ci-joint un avis vous informant de ce recours.

Vous trouverez également un avis contenant les dispositions applicables de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Ayotte', with a long horizontal flourish extending to the right.

**Sylvain Ayotte**  
Conseiller juridique  
Bureau des enquêtes indépendantes